

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 106 Subvention à l'association La Maison des Contes et des Histoires (4e)

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros à l'association La Maison des Contes et des Histoires située 7, rue Pecquay 75004 Paris ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 9e Commission ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 4e en date du 2 juillet 2012,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association La Maison des Contes et des Histoires située 7, rue Pecquay 75004 Paris, au titre de l'année 2012.
X04063 2012_00911 4444

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.